



MEMOIRES VIVANTES DU CANTON DE QUARRE LES TOMBES

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Mairie 89630 Saint-Germain-des-Champs

Tel : 0386342333 - Fax : 0386345808

Site Internet : <http://www.memoiresvivantes.org>

<http://memoiresvivantes.free.fr>

N° SIREN : 481 199 164 - N° SIRET : 481 199 164 00015

BULLETIN D'INFORMATION AUX ADHERENTS

N° 18 - Mai 2006

Edito

Notre assemblée générale du 18 Février dernier a encore connu un beau succès puisque la salle de réunion de la Mairie de Quarré les Tombes était pleine. Ceci témoigne de la vitalité de notre association et de l'intérêt que chacun y porte, lorsqu'il se retrouve dans l'une des nombreuses activités que nous proposons.

L'année 2006 ne faillira pas à la règle. Nous approchons de la fin du premier semestre et un regard dans le rétroviseur nous permet déjà d'évaluer l'avancée de notre programme pour cette année.

Notre travail sur le « *devoir de mémoire* » engagé en 2005, s'est poursuivi par un projet intergénérationnel avec le collège Maurice Clavel d'Avallon. L'inauguration de l'exposition « *Il faudra que je m'en souviene* », puis l'échange entre trois vétérans de cette douloureuse période de notre histoire (Lucien Charlot, Roland Moulinot, Yves Sarciron) et les deux classes de troisième, ont été un moment fort d'émotion pour toutes les personnes qui y ont participé. Malheureusement, comme vous le savez, nous n'avons pas pu mener à son terme le projet de voyage à Buchenwald et Dora. Nous devons tirer les leçons de cet échec pour l'avenir. L'association Buchenwald-Dora organise pour sa part un voyage au mois d'Août et Mémoires Vivantes tient ses coordonnées à votre disposition. Ce travail de mémoire se poursuivra cet automne avec une ou plusieurs soirées consacrées à la lecture des lettres de Betty Gilbert par la comédienne Agnès Berthet (1^{er} prix d'interprétation féminin au festival national de Tours en 1988).

Nos activités liées à la « *transmission des savoirs faire* » connaissent toujours un franc succès avec notre seconde édition du « *pléchage des haies* », combinée cette année avec la réalisation de « *barrières en bois* ». Nous préparons pour cet été un projet lié au « *charbonnage de bois* ».

Le volet « *patrimoine* » n'est pas en reste avec la prochaine livraison de l'exposition à la commune de St-Brancher. Les autres communes le seront avant la fin de l'année, après l'achèvement de l'inventaire global. Nous réfléchissons également à une organisation originale des « *journées du patrimoine* » à l'automne, en incitant chacun à découvrir ce petit patrimoine rural par l'art, et ceci en lien avec les jeunes publics.

Et bien entendu, les « *rééditions* » et « *éditions* » se poursuivent. Vous pouvez venir nous rendre visite sur le stand de salon APQM à Quarré. A cette date, les deux exemplaires de l'ouvrage de l'abbé Henry devraient avoir été livrés par l'imprimeur.. en attendant la sortie avant Noël de l'ouvrage consacré au patois, recettes, légendes et traditions de notre canton.

Le Président : Alain HOUDAILLE

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION.

Compte rendu de l'Assemblée Générale.

Avec une centaine de participants (en comptant les personnes ayant donné procuration), l'Assemblée Générale du 18 Février dernier s'est prononcée sur les différents rapports qui lui ont été soumis, tous adoptés à l'unanimité. Le Président Alain HOUDAILLE a rappelé les activités qui ont été engagées en 2005 et dont certaines trouvent un prolongement cette année. Marc PAUTET, trésorier et aussi responsable de la section généalogie (voir ci après), a présenté le compte administratif correspondant qui dégage un solde de 3517 € (lequel sera rapidement réinvesti sur l'exercice 2006). Laurent Cluzel et Bernard Naudin, vérificateurs des comptes, ont validé ce bilan d'exercice. A la suite, Michel MILLET, Vice Président, a présenté les grandes lignes de notre programme 2006 (largement résumé dans notre édito), encadré par le budget prévisionnel élaboré par notre trésorier, et qui constituera la feuille de route du nouveau conseil d'administration. L'assemblée a ensuite procédé, comme chaque année, au renouvellement partiel (1/3) de son conseil d'administration. Marie Louise COUHAULT, Dominique VERRIER-COMPAIN et Michel MILLET ont ainsi été reconduits dans leur fonction tandis que Laurence ROBERT (appelée à travailler pour le compte de l'association pour la gestion de notre site internet) a été remplacée par Bernard NAUDIN. Ce dernier a été remplacé dans sa fonction de vérificateur aux comptes par Dominique GOICHON.

Le Président annonça en fin de réunion la décision du conseil d'administration sortant d'organiser l'année prochaine une assemblée générale extraordinaire, pour modifier les statuts, afin de porter à 12 le nombre d'administrateurs, pour pouvoir répondre au développement de l'association qui regroupe désormais environ 220 adhérents (85 % du canton, 5 % de l'Yonne, 10 % hors département et étranger, dont une adhérente à La Paz en Colombie). Le pot de l'amitié traditionnel permit de poursuivre les échanges jusqu'à 19 h. Chacun s'est donné rendez vous aux prochaines manifestations.

Le nouveau conseil d'administration :

Il s'est réuni le 7 Avril (compte rendu dans notre prochain numéro) et a reconduit les membres du bureau dans leur fonction respective : Président Alain HOUDAILLE, Vice-Président Michel MILLET, Secrétaire et aide trésorerie Jacqueline MAISSA, trésorier Marc PAUTET. Membres : Marie Louise COUHAULT, Geneviève PAQUIER, Dominique VERRIER-COMPAIN, Bernard NAUDIN, Jean Marc POISSONNIER. Laurence ROBERT site internet) et Dominique GOICHON (responsable communication) siègeront à titre consultatif.

Activités généalogiques

Il convient de saluer ici tout le travail réalisé par Marc PAUTET qui, en plus de ses activités professionnelles, consacre beaucoup de temps personnel à la tenue de la trésorerie mais aussi aux activités généalogiques de l'association. Il a déjà accumulé environ 15.000 fiches qui permettent souvent de débloquent des arbres généalogiques, parfois jusqu'aux rois de France ! Après celui de Saint Léger Vauban, il vient de terminer le relevé des mariages de Quarré les Tombes jusqu'à la révolution française. Les relevés des autres communes étant déjà effectués, un registre cantonal pourra alors être édité. Attention, même si l'association en sera dotée d'un exemplaire pour ses besoins propres et ceux de ses adhérents, c'est la SGY (Société Généalogique de l'Yonne) qui en assurera la commercialisation. Ce travail est très important pour notre association car il va nous permettre d'approfondir nos connaissances sur les métiers de nos ancêtres (mentionnés dans les actes), qui feront l'objet, avec les savoir faire, de la sortie d'un ouvrage en 2007. L'étude se poursuivra, plus tard, avec les naissances et les décès. Notre objectif à terme, d'ici quelques années, serait de réaliser sur le canton des « *cousinades* », rassemblement des descendants d'une même souche familiale du canton. Nous avons encore sur notre canton des vieilles familles déjà présentes au 17^{ème} siècle (Bierry, Dorey, Couhault, Soupault, Houdaille, Lairaudat, Colas, Poupée, etc...). Marc PAUTET se déclare prêt à reprendre ses ateliers généalogiques pour montrer comment on réalise un arbre, comment on croise les informations avec d'autres, et à débloquent quand il le faut des recherches. Futurs généalogiste, à vos arbres !

LES DETAILS DE NOTRE PROCHAINE MANIFESTATION GENEALOGIQUE SERONT COMMUNIQUEES A LA PRESSE

LE TRICENTENAIRE DE LA MORT DE VAUBAN (Suite)

On se rappelle que Mémoires Vivantes, lors de sa réunion de conseil d'administration du 14 Mai 2004, avait décidé de proposer à un certain nombre de partenaires (élus, Etat, PRNM, collectivités locales...) d'engager une réflexion commune en vue de commémorer le tricentenaire de la mort de Vauban. Notre objectif visait à ce que notre canton **se réapproprie notre Maréchal** alors qu'un certain nombre de villes tirent un profit économique de l'œuvre qu'il a laissée, meilleur que celui que nous en tirons, car **Vauban fait partie de notre patrimoine local**. Nous proposons alors de mettre en place un comité de pilotage pour cette commémoration, lequel aurait pour tâche de coordonner les co-financements nécessaires, de recruter un chargé de mission, et de confier cette mission au Parc Naturel du Morvan (son Agence culturelle).

Si nous sommes très satisfaits aujourd'hui de constater que nos propositions ont été brillamment récupérées – puisque le comité de pilotage a été mis en place, la chargée de mission recrutée et l'association « Vauban 2007 » créée – nous l'étions un peu moins lorsque nous avons découvert que tout ceci fonctionnait à la 4^{ème} réunion du comité de pilotage, alors que deux élus de notre canton y participent.

Heureusement, à la suite de notre dernier bulletin, le dialogue a été renoué et Mémoires Vivantes a pu être auditionnée par l'assemblée générale de l'association du tricentenaire, à St Léger Vauban le 24 Avril dernier.

Nous avons rappelé notre démarche concernant cet événement exceptionnel qui doit avoir, **pour notre territoire, des retombées durables**. En particulier, nous pensons que l'opportunité doit être saisie pour qu'ensemble, Mémoires Vivantes et l'association Les Amis de Vauban, animatrice de la maison Vauban, sortent bénéficiaires de cette année 2007. Nous oeuvrons pour que la Maison Vauban se consolide et reprenne du souffle : ceci relève de l'intérêt général. Nous ferons des propositions en ce sens.

Pour ce qui concerne l'association Mémoires Vivantes, nous avons fait part à l'Assemblée Générale de « Vauban 2007 » des projets suivants :

Création d'une charte graphique.

Elle comportera le logo de notre association et la mention « 1707-2007, tricentenaire de la mort de Vauban ». Cette charte apparaîtra sur toutes nos productions liées à l'évènement.

Commercialisation de supports artisanaux.

Un certain nombre de supports artisanaux liés à l'évènement sont actuellement à l'étude. Nous faisons appel à celles et ceux qui ont un don dans les arts plastiques, peinture, etc. pour se rapprocher de nous. Ces objets seront commercialisés par la « boutique de Mémoires Vivantes », actuellement en cours de création. Ils seront mis en dépôt-vente et nous invitons tous les commerçants et artisans à faire œuvre de créativité dans ce domaine.

Mise en place d'un village chapiteau à Saint Léger.

Un chapiteau central, entouré de petits chapiteaux, dans lesquels nous pourrions organiser des expositions, conférences, spectacles, etc. Nous proposons ainsi de reconstituer les manifestations de l'inauguration de la statue de Vauban, de la commémoration du tricentenaire de la naissance en 1663, avec dîner républicain. Nous proposons également d'exposer les maquettes de villes fortifiées par Vauban actuellement au musée de Lille, d'organiser une fresque de cartes postales des villes fortifiées, d'exposer la généalogie de Vauban, de tenir un bureau de poste provisoire avec une flamme St-Léger accompagnant le timbre prévu (le seul à l'effigie de Vauban est sortie en 1955), de réunir un salon du livre Vauban, etc... Pourquoi ne pas poser une signalétique sur l'autoroute A6, proche de la sortie d'Avallon, pour signaler le territoire Vauban ? Les idées ne manquent pas.

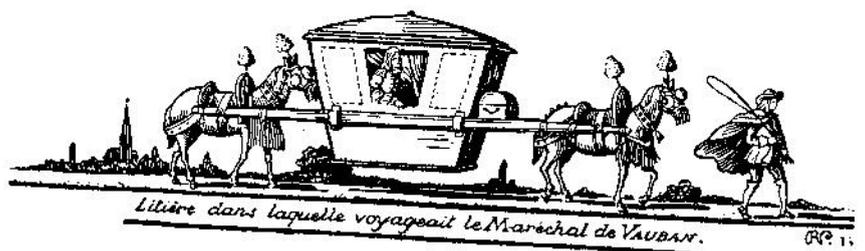
VALBAN
Série des célébrités 1955
Émission : 13 juin 1955
Retrait : 15 octobre 1955
Dessin : André Spitz, d'après Rigaud
Gravure : Claude Hertenberger
Impression : taille-douce rotative
YT 1029, M 53-25 TP050288
Ce timbre-poste affranchit la carte postale à destination de l'étranger.



Pour l'instant, les projets déposés par la commune de St Léger et la maison Vauban sont : une messe oecuménique le 15 Mai, un lâcher de ballons par les écoliers, un survol en montgolfière, un concert dans l'église, une pièce de théâtre, la sortie d'un coffret DVD et de livres consacrés à Vauban. Un rallye

équestre est susceptible de traverser notre canton.

Mémoires Vivantes souhaite enrichir ce programme en y associant le plus possible la population locale.



CONNAITRE L'ORIGINE DES LIEUX DITS ET DES NOMS DE FAMILLE

(Source : E. Campagnac)

Dans ce numéro, nous traitons des lieux-dits correspondant à la **position des terres**. (prochain numéro : la taille et la forme des parcelles).

L'extrémité d'une terre par le Bout, le Bas ou le Haut.

Observons tout d'abord que *la Lisière* n'existe qu'à St Léger et que *le Berniot*, à Quarré viendrait de Berne, qui signifie la lisière. Signalons *le Bord des Champs* à St Léger, *le Champ de Delà* à Chastellux, *les Champs des Fonds* à St-Brancher et *le Fond de Nat* à Quarré, sans oublier le *Faîte des Champs* à St Germain.

Avec le **Bout**, que nous trouvons à Quarré, nous l'avons avec un substantif ou un adjectif à St Germain (*Les Bouts de Railly, les Petits Bouts*), à Saint Léger (*Les Bouts de Villiers, le Bois du Bout de Villiers*), à Beauvilliers (*Le Bois des Bouts, les Champs des Bouts*), à Chastellux (*les Champs du Bout, le Torchot du Bout, le Champ du Grand Bout*), à Quarré (*le Crot du Bout*), à St-Brancher (*les Prés du Bout, les Grands Bouts, les Gros Bouts, les Petits Bouts*).

Pour le **Bas**, la liste est plus réduite. Citons *les Champs d'en Bas, le Bas de St-Léger* à St-Léger, *le Pré d'en Bas* à Quarré, *le Bas de Fonds et le Bas du Vernet du Moulin* à St-Brancher, *le Bas du Grand Buisson* à Bussièrès.

On trouvera pour le **Haut**, *la Pâturage d'en Haut, le Pré d'en Haut, les Prés du Haut, le Haut de Mennemois* à Quarré, *le Haut du Vernet du Moulin* à St-Brancher, *le Haut Torchot* à Chastellux et tout simplement *les Hauts* à St Germain.

Le Milieu n'est pas en reste avec le *Champ du Milieu* à Quarré et St-Léger, et il prendra la forme patoisante de *Mitant* à Quarré avec le *Champs du Mitant* et le *Pré du Mitant*.

Terminons par le Dessous et sous, le Dessus et Sur, le Derrière et le Devant.

Pour les terrains situés en bas ou en contrebas, nous avons à Chastellux *le Dessous des Ouches Artot, Sous l'Ouche, Sous les Maisons, Sous Vernois* ; à St-Germain, ce sera *Sous l'Étang, Sous Champs Guillon* ; à Quarré, *Dessous le Cloiseau, Sous Bonne Eau, Pâturage du Dessous, Sous les Ruées* ; à St-Brancher, *Sous le Bois, Sous le Champ d'Ivras, Sous la Chambrotte, Sous Chassenay et Sous-Gobillon* et à St-Léger *Sous le Château*.

Pour le Dessus, relevons *le Dessus de la Bécasse, Sur l'Étang du Roi, Sur l'Étang Onin* à St-Léger, *le Dessus des Bois de l'Étang, le Dessus des Creuses, le Dessus des Guettes, Sur la Chambrotte, Sur les Prés de la Rivière, Sur Charantenays* à St-Brancher, *les Champs au*

Dessus, les Champs Dessus, Sur la Grande Couture, Dessus les Mouilles, Pré Dessus, Sur les Mouilles et Sur les Ruées à Quarré, *Sur la Roche, Sur la Teurlée, Dessus des Ouches Artot, les Dessus des Torchots, Sur les Chaumes* à Chastellux, *le Dessus des Plantages* à Bussièrès, et *Les Prés dessus, Sur Seuvrey, sur les Replats* à St-Germain.

En ce qui concerne les terrains situés en arrière, de l'autre côté de...citons pour St-Germain *Derrière la Brille, Derrière la Guette, Champ Derrière, Derrière les Houches, Derrière les Plantes, Derrière les Prés, Derrière les Prés Signard, Derrière Montcenot*, pour Chastellux, *Derrière la Grange, Pré de Derrière, pour Quarré, Derrière la Grange* également, *Derrière le Bouchon, Champs Derrière, Pré et Prés Derrière, Prés Derrière la Grange*, pour St Brancher, *Derrière le Village, Champs de Deerrière, Ouches de Derrière, et les Prés les Champs de Derrière*, pour Bussièrès, *Les Champs Derrière le Bois*.

Enfin, le Devant se retrouve dans le *Devant les Chaumes, l'Houche Devant* à St-Germain, commune qui partage *le Champ Devant* avec Quarré et St-Brancher. Quarré a aussi *les Champs Devant, l'Houche Devant, Chastellux l'Ouche de Devant et le Pré de Devant* (aussi à Beauvilliers).

ETYMOLOGIE DES NOMS DE FAMILLE

(Source : M.T. Morlet)

BARAULT est une variante de Béraud, nom de personne d'origine germanique *Berwald* (ber = ours, waldan ou waldold = gouverner).

BARBIER est un nom de métier au moyen âge. Le barbier ne faisait pas que raser la barbe mais pratiquait aussi des opérations.

BARJOT est un dérivé venant du Forez de *Barge*, venant du nom gaulois Barga qui désignait le possesseur de la meule de foin dressée dans la cour de la ferme après la fenaison.

BAZIN est un dérivé rencontré en Picardie de *Basin*, nom de personne d'origine germanique *Basinus*, lui-même dérive de l'ancien nom germanique *Bazo, Baso*, signifiant le combat.

BELIN : on rencontre ce nom dès le XIIIème siècle, issu du moyen néerlandais *belle*, la cloche. Le belin désignait le porteur de la cloche. Le bélier, qui conduit le troupeau à la même origine.

EUNE VIE D'COUECHOT

On é bo aivouair fait des études, ca n'empouéche pas qu'étant p'tiot, on é aipris bin des chouses qu'les professeurs érint bin eu d'lai pouaigne ai vous enseigner. Etant p'tiot, folot bin queuer les vaiches le matingn', les emm'ner en champ, foner, mouéchouner, airaicher les biotes, tirer les truffes, coper l'bouais l'hivar dans les communaux et peu étout ailer gairder lai treue et peu les ouées su lai chaume.

Tin, en pairlant d'couéchet, yé bin ai raiconter ai propos.

Chez nous, on évot toujou eune treue que f'sot sai poutée tous les ans. I m'raipeule bin qu'j'en on eu qu'étint toujou bin douces. Y'en évot eune que s'couchot d'avant nous pou qu'on lai cairresse. Même qu'ain jor, noute chien étot pairti s'écheter su la treue qu'étot couchée. Ja même fait eune photo qu'ot vieille de bentou cinquante ans et peu qui m'fa ein plaisir d'vous montrer.



Ja bin des fouais em'ner la Julie, l'nom qu'on évot douné ai noute treue, en champ su la chaume du bout du Ru. Ai counnaissot bin l'chemingn'. Des fouais, j'em-no étou les ouées et peu ma fouai on resto eune heure aivant de r'monter. C'étot pas raire que l'Jean du Maurice y am'no étout ses vaiches qu'ol accompagnet d'aiquand son harmonica. Ol airâgnot eune vaiche qu'o f'sot passer d'avant et peu o r'veno darié pour r'prendre la darnière pour la faire passer d'avant et peu ainchi d'suite.

Noute Julie étot bin chouchoutée pace que c'étot graice ai elle qu'on pouvo él'ver sept huit couéchots qu'on vendot. Ma on en gairdot toujou ein ou deux pou m'ger et peu fére la saint couéchet.

Pou fére des couéchots, follot bin qu'lai treue soué remplie coume on d'jo. Quanque c'étot l'moment, on la descendot dans le bas de Vl'é, chez l'Emile qu'évot un bon vora. Y'évot pas b'soin d'y mette des guides ai la treue. Elle y ailot toute soule. Follot même couri darié ! L'temps de quéques r'nifleries, lai nature évot vite pris ses drouaits. On étot p'tiots ma on r'boulot les oeillots ai chaique fouais qu'ça

iairivot. Co coume quand on f'sot v'ni l'étalon chez nous pou sai-lir les juments. Auj'd'heu faut bin pusieurs heures de cours pou expliquer coument qu'ça s'passe aux gamingn's du collège.

Ma fouai on r'montot la treue pou l'enfromer dans l'touai des couéchots et peu yévot pu qu'ai attende qu'ça veune, qué souait prôte, coume on d'jot !.

Les p'tiots couéchots étant mis ai bas, o coumençint ai toté lou mé. Y'en évot toujou ein dans l'tas qu'étot pu privé qu'les autes et peu qu'aimendot moins vite.

Aipré, on f'sot v'n'i l'châtrou d'couéchots. Eune p'tiote copeure, un tor d'ficelle et peu ca y'évot. On f'sot pareil pou les lapingn's.

Ma quate cinq couéchots, ça é boune apétit; ço qu'çai mige ! Tous les jors, follot ailer cueilli des ortilles su lai chaume; on les paissot au mince ortilles. On récupérot étou l'iau d'vaisselle. On paissot les bett'raves au cope-raiceunes. Tout ça, çai paissot dans l'auge des couéchots. Et peu on évot étou ein cabanon lavou qu'on f'sot queure les truffes. D'temps et temps, on en peumot eune aiveuc noute coutiau qu'on m'jo su piaice. Ja gairdé deux écrasous d'truffes qu'on s'servot. On peut pas di que les couéchots ont creuvé d'fingne.

Peu ma fouai, on em'no les couéchots ai la fouère pou les vendre. On en gardot eune ou deux pou lai saint couéchet. Y vou raconteré la saint couéchet l'prochain coup !

TRADUCTION

On a beau avoir fait des études, cela n'empêche pas que dans notre enfance, nous avons appris bien des choses que les professeurs auraient beaucoup de peine à vous enseigner. Il nous fallait bien curer les vaches le matin, les mener dans les champs, faner, moissonner, arracher les betteraves et les pommes de terre, couper le bois l'hiver dans les « communaux » et aussi aller garder la truie et aussi les oies sur la chaume.

Tiens, en parlant de cochon, il y a bien à raconter !

Nous avons toujours à la maison une truie qui mettait bas tous les ans. Je me rappelle en avoir eu des douces à la maison. Il y en avait une qui se couchait devant nous pour avoir des caresses ! Un jour, notre chien s'était assis sur elle alors qu'elle était couchée. J'ai même fait une photo, qui est vieille de 50 ans mais dont je me fais un plaisir de vous montrer.

J'ai bien des fois emmener la Julie – c'était le nom que nous avons donné à la truie – en champ sur la Chaume du Bout du Ru. Elle connaissait bien le chemin. Quelques fois, j'emmenais aussi les oies et puis ma fois, on restait une heure avant de remonter à la maison. Le Jean du Maurice amenait souvent ses vaches qu'il accompagnait avec son harmonica. Il excitait une vache qu'il faisait passer devant et puis il revenait en arrière pour reprendre la dernière pour la faire passer devant et ainsi de suite.

Notre Julie était bien dorlotée car c'était grâce à elle qu'on pouvait élever sept ou huit cochons qu'on vendait ensuite. Mais on en gardait toujours un ou deux pour manger et puis faire la saint cochon.

Pour faire des cochons, il fallait bien que la truie soit pleine comme on disait. Le moment venu, on la descendait en bas du village, chez Emile qui possédait un verrat. Elle n'avait pas besoin d'être guidée. Elle y allait toute seule ! Il fallait même courir derrière ! Le temps de quelques courtisanes, la nature avait vite pris ses droits. On était petits mais on ouvrait grands nos yeux à chaque fois. C'était comme lorsque on faisait venir l'étalement pour saillir les juments. Aujourd'hui, il faut bien plusieurs heures de cours pour expliquer aux collégiens comment cela se passe !

Ma fois, on remontait la truie pour l'enfermer dans le toit à cochons, et puis on n'avait plus qu'à attendre la naissance, qu'elle soit prête, comme on disait.

Les petits cochons, dès leur naissance, commençaient à téter leur mère. Il y en avait toujours un qui était plus privé que les autres et qui grossissait moins vite.

Après, on faisait venir le châtreur de cochons. Une petite incision, un tour de ficelle et puis le tour était joué. On faisait pareil pour les lapins !

Mais quatre cochons ont bon appétit : c'est que ça mange bien ! Tous les jours, il fallait aller cueillir des orties sur la chaume, on les passait au mince-orties (*sorte de hâchoir*). On récupérait aussi l'eau de vaisselle. On passait les betteraves au coupe-racines. Tout cela passait dans l'auge à cochons. Et puis, on avait aussi un cabanon où on faisait cuire les pommes de terre. De temps en temps, on en prenait une avec son couteau et on la mangeait sur place. J'ai gardé deux

« écrasous de treuffes » (*outil spécial avec lequel on écrasait les pommes de terre pour en faire de la bouillie*). On ne peut pas dire que les cochons aient eu faim.

Puis ma fois, on emmenait les cochons à la foire pour les vendre. On en gardait un ou deux pour faire la saint cochon. Je vous raconterais la saint cochon dans le prochain numéro.

ARTS POPULAIRES : FAIRE VIVRE NOS TRADITIONS

LES FIANCAILLES

Jadis, les *pères d'hommes* ou *croque-avoine*, menaient les négociations entre les parties avant le mariage et avaient toujours la première place dans tous les dîners qui se donnaient avant et pendant la noce.

Généralement, c'est au cabaret du village où se mènent ces négociations diplomatiques qui doivent aplanir les difficultés et traiter à fond la question matrimoniale avec le père de la future. Lorsque l'affaire est conclue, on mange **le coué**, c'est à dire le plus beau coq de la basse cour. La jeune promise fait alors son entrée les parents du jeune homme. C'est l'occasion d'un festin auquel sont conviés parents et amis, parrains et marraines, quelquefois les jeunes gens qui doivent être invités à la noce. Dans la région de Quarré, le repas des fiançailles se distingue des dîners ordinaires par la quantité prodigieuse de vin sucré qu'absorbent les femmes ; la future, notamment, juge de l'amour qu'elle inspire à son fiancé par le degré d'édulcoration qu'il donne à sa boisson. A la suite du repas de fiançailles, ou pendant sa durée, des bagues sont parfois échangées entre les futurs. Dans les jours qui suivent, **on va aux habits**, c'est à dire que les deux futurs vont faire, à Avallon, les emplettes pour la toilette de noce de la mariée, que paie le financé. En retour de cet achat d'habits, la fiancée, même dans la classe bourgeoise, faisait don à son fiancé d'une **chemise de noce**. Ce don était jadis tout symbolique. Il signifiait à la fois adoption et union indissoluble.

Prochain numéro : les noces

LES METIERS DE NOS ANCIETRES ET LES SAVOIRS FAIRE

LE BRANDEVINIER

Il ne faut pas confondre le **bouilleur de cru** et le **brandevinier**. Le bouilleur de cru est le propriétaire des fruits. Le brandevinier est le distillateur. Autrefois, nous recensons plusieurs distillateurs sur le canton. Il n'en reste plus qu'un aujourd'hui, André Dorey, de Saint-Aubin, bien connu sous le sobriquet de « Finfin », qui possède deux gros alambics. Ces alambics sont dits **à repasse** car la distillation s'effectue en deux étapes.

1^{ère} étape.

Une grille est placée au fond de l'alambic. Cette grille est ensuite recouverte d'eau froide. On y ajoute les fruits. Un joint d'eau sépare les deux parois de l'alambic. Le couvercle s'appelle le **chapiteau**. Un second joint d'étanchéité composé de farine et d'eau est posé à la base du chapiteau et du **refroidisseur**, empêchant la vapeur de sortir. On allume le feu sous l'alambic pour chauffer jusqu'à ébullition. La vapeur monte dans le **col du cygne** et passe dans le **serpentin** pour redescendre dans le refroidisseur. Ce dernier recondense la vapeur qui s'écoule et la transforme en alcool d'environ 30 °.

2nde étape.

L'alcool est récupéré dans un baquet en bois et repassé une deuxième fois dans l'alambic, qui aura été vidé de son marc brûlé. Le filet d'eau de vie ainsi obtenu est enfin pur. Son degré alcoolique est de 70 à 90 ° et il décroît doucement pour donner en moyenne une gnole à 50 °, vérifiés à l'alcoomètre.

Les droits.

Seul le propriétaire d'arbres fruitiers peut prétendre au titre de bouilleur de cru afin de pouvoir faire fabriquer ses 10 litres d'alcool pur (100 °) ce qui équivaut à 20 litres d'alcool tiré à 50 °

Les obligations.

Le bouilleur de cru doit se procurer auprès du distillateur une « **déclaration de distillation** », sur laquelle figure entre autre la nature et la quantité de la marchandise, qui lui permettra de la transporter de son domicile jusqu'à l'alambic. Une fois la fabrication de l'alcool terminée, le bouilleur de cru viendra à 18 h récupérer sa marchandise et le document simplifié d'accompagnement de distillation rempli par le distillateur qui lui permettra de transporter sa « gnole » et de s'acquitter des taxes douanières et de la rémunération du distillateur.

Les obligations du distillateur.

L'alambic est plombé et déplombé par le service des douanes. Les quantités distillées sur les fiches de renseignements sont notées consciencieusement et témoignent de l'évolution de cet usage.

SOUVENIRS....SOUVENIRS : UN PROJET DE BARRAGE SUR LA CURE !

En 1976, à la demande de l'agence de bassin Seine Normandie, un projet de barrage avait été mis à l'étude, provoquant la réaction des habitants de Chastellux sur Cure, Domecy sur Cure et Saint André en Morvan, lesquels constituèrent une association. Ce lac artificiel d'une superficie égale à deux fois celle de Pannecière, avec une digue de 90 m de haut, était prévu en amont de la centrale hydroélectrique. Ses eaux devaient servir au refroidissement d'une centrale nucléaire prévue dans le département de l'Yonne. La vallée de la Cure aurait été noyée sur 10 km. Saint André en Morvan aurait été englouti sous les eaux et les fondations du château de Chastellux auraient été menacées. Les élus locaux s'étaient mobilisés le 9 Août 1976 à Saint-Brisson contre ce projet, estimant que le Morvan avait déjà assez donné avec 5 barrages dans un rayon de 40 km. Les maires des communes concernées avaient voté une motion le 25 août 1977 en mairie de Saint André en Morvan, devant 101 personnes. Ce projet ne vit jamais le jour.

Prochain numéro : *le projet de lac de Bussières*

NOTRE CHRONIQUE VILLAGEOISE

UN MARIAGE CIVIL A BUSSIÈRES : LE DISCOURS TONITRUANT D'ALFRED BOIJARD, LIBRE PENSEUR ET MAIRE DE SAINT-BRANCHER.

*Nous sommes à la mairie de Bussières ce 17 février 1906, où se déroule la cérémonie du mariage civil de Louis Colas, de nom vrai nom Joseph Désiré **Colas**, qui est maire de la commune (né à Bussières le 28 mars 1871) avec Louise Léontine **Simon**, dite Clotilde. **Alfred Boijard**, maire de Saint-Brancher fait partie des invités. Libre penseur, c'est naturellement un anticlérical convaincu. Il va prononcer un discours tonitruant. Nous en avons retrouvé le texte. Jugez plutôt !*

Citoyens, citoyennes ! Je ne veux pas faire un discours. Cependant, ne faut-il pas que désormais dans nos réunions de famille, le sermon de l'ensoutané soit remplacé par quelques paroles qui, dictées par une conscience libre et venant de l'un de nous, vaudront bien le latin de « Monsieur le Curé ». Jeunes époux, je n'hésite donc pas. Et dans cette belle fête de famille, la plus belle de toutes, je tiens à vous dire, en présence de vos parents et de vos amis, combien nous nous réjouissons surtout parce que vous l'avez voulue sans le concours d'aucune religion, parce qu'elle est célébrée selon la doctrine vraiment simple, droite et raisonnable de la Libre Pensée, et enfin combien nous souhaitons de joies, de tranquillité, et d'harmonie pour vous dans votre futur ménage.

Honneur à vous citoyenne, qui avez compris que la femme, elle aussi, devrait poursuivre son émancipation, et qu'elle ne serait la digne compagne de l'homme, qu'elle ne pourrait librement disposer de son affection, de son bonheur pour le bonheur de son époux et de ses enfants que le jour où elle saurait échapper complètement à la domination de l'homme noir dont l'influence néfaste s'est fait sentir depuis longtemps dans les familles.

Citoyen Colas, je te remercie et te félicite pour l'exemple que tu donnes aujourd'hui. Toute la population républicaine que tu administres comme maire, tous tes collègues du conseil municipal te sauront gré d'avoir agi comme ta conscience te l'indiquait. Tous applaudiront surtout parce qu'aussi, tu prouves que tu mérites bien la confiance que te donnent tes concitoyens depuis plusieurs années.

Au lieu de faire comme tant d'autres qui continuent à fréquenter le prêtre et l'autel, dans les actes principaux de leur vie, alors qu'ils savent très bien que les principes de l'église ne sont qu'erreurs, mensonges et hypocrisies, toi, tu as voulu fonder une famille avec l'idée de vivre librement, sans autres liens que ceux naturels et logiques de l'Amour, de la raison et de la conscience, repoussant ces dogmes absurdes, ces affirmations fausses des religions qui tuent toute liberté, toute dignité humaine, tu as refusé d'être plus longtemps la dupe et le complice des gens qui, au nom d'un Dieu, objet de négoce, d'abrutissements, de cruauté même, n'ont qu'une idée bien arrêtée, c'est celle de dominer toujours et partout.

Honneur aussi à vous, parents, qui par votre bon sens et vos conseils, avez contribué à faire cette union laïque. Avec nous, vous devez vous réjouir de voir vos enfants se soustraire aux vieux préjugés et entrer résolument dans la voie du Progrès social basé sur la science, la Raison, la vérité et la Justice.

Citoyennes, Citoyens, nous devons dire que dans notre société qui sera heureusement bientôt libérée du joug clérical, la pensée humaine tend de plus en plus à un affranchissement complet. L'Ecole du libre examen a tous les jours de nouveaux adeptes. L'ignorance à la faveur de laquelle les doctrines surannées de l'église avaient pris racines dans les cerveaux de nos ancêtres disparaît. Chaque joug apporte quelque lumière nouvelle détruisant les superstitions chez quelques-uns parce que les hommes, plus instruits, ont pris l'habitude de réfléchir, de raisonner; chez la femme qui a été si longtemps le rempart des forces cléricales, on constate le même progrès, le même développement intellectuel et moral.

Continuons donc d'user de nos principes de tolérance, efforçons-nous, auprès de ceux qui restent réfractaires à tout progrès, de les amener à examiner sans partis pris les affirmations qui leur sont présentées, les idées qui leur sont soumises, et de les discuter avec droiture et loyauté. Alors la grande majorité des êtres conscients reconnaîtra que les prêtres tout en faisant de leur religion, de leur dogme, une vaste exploitation commerciale, tout en entassant les gros sous des imbéciles, désiraient surtout semer la crainte, la terreur, défendre tous les privilèges, toutes les injustices, en un mot empêcher toute amélioration sociale, toute évolution. Alors la vérité en marche ne s'arrêtera plus, alors apparaîtra l'ère de bonheur pour l'humanité toute entière par le règne du travail, de la droiture et de la Fraternité.

Jeunes époux, encore une fois, je vous adresse tous mes compliments pour le courage que vous avez montré dans cet acte important de la vie, et sachez que tous les Libres Penseurs, les absents comme les présents, se joignent à moi pour saluer votre union et pour vous crier du fond du cœur : soyez Heureux ! »

Prochain numéro : *Marcel Gaudin, premier gardien de la flamme du soldat inconnu, originaire de St-Germain des Champs*